



## PROCES VERBAL DU 17 DECEMBRE 2025 à 18 h 30

L'an deux mille vingt-cinq le dix sept Décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DEHAIL, Maire.

Date de la convocation : 11 Décembre 2025

Conseillers en exercice : 15

### Conseillers présents : 10

MM DEHAIL, SOIR, FORCADEL, LE GOUARDER, TOCQUE,  
Mmes SIMON, SALAUN, DUFOSSÉ, MADELINE, RATIEUVILLE.

### Conseillers absents excusés : 05

MM SIMON, BAZIRE, SATNEY,  
Mmes CHAUVIN, GOMIS.

Formant la majorité en exercice.

Monsieur SOIR a été élu secrétaire.

Le compte-rendu du 1<sup>er</sup> Octobre 2025 mis aux voix est adopté à l'unanimité.

### 1/: Approbation rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers assimilés 2024 - (2025.33) :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu de la Métropole Rouen Normandie les RPQS (Rapports Prix et Qualité de Service) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés datant de 2024.

Après avoir entendu le résumé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal ont pris acte.

Décision prise à l'unanimité,

### 2/: Approbation rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement 2024 - (2025.34) :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu de la Métropole Rouen Normandie les RPQS (Rapports Prix et Qualité de Service) de l'Eau, l'Assainissement datant de 2024.

Après avoir entendu le résumé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal ont pris acte.

Décision prise à l'unanimité,

**3/: Recrutement d'un agent technique pour un accroissement saisonnier d'activité - (2025.35) :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que L.332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois.

Il précise qu'il est nécessaire de recruter un emploi saisonnier entre avril 2026 et septembre 2026 pour prévoir l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments municipaux.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, monsieur le Maire propose de l'autoriser à recruter un agent saisonnier pour une durée de six mois, suite à un accroissement saisonnier d'activité d'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments municipaux entre avril 2026 et septembre 2026.

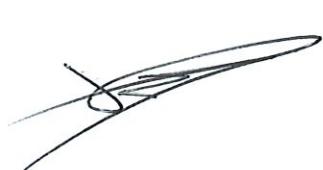
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi saisonnier pour une durée de six mois, suite à un accroissement saisonnier d'activité d'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments municipaux du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 30 septembre 2026.

Décision prise à l'unanimité,

Séance levée à 19 h 50

Le Maire,



DEHAÏL Maxime.

Le Secrétaire,



SOIR Jacques.